

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2011

SOMMAIRE

1. DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME D'INFORMATION CIBLÉ	1
1.1. Elaboration de la banque de données « Al Bacharia »	2
1.2. Mise en place d'un tableau de bord	3
1.3. Mise en place d'un réseau virtuel de documentation	5
1.4. Elaboration d'indicateurs de performance en matière de Développement Humain	5
2. DÉVELOPPEMENT DE MÉCANISMES DE PARTENARIAT ET DE COMMUNICATION	5
2.1. Partenariat ONDH/Universités	6
2.2. Partenariat avec le système des Nations-Unies au Maroc	7
3. CONTRIBUTION À L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN	7
3.1. Evaluation de l'INDH	8
3.1.1. Bilan des réalisations de l'INDH de 2005 à 2010	8
3.1.2. Analyse des actions visant la lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain dans le cadre de l'INDH	9
3.1.3. Etude d'évaluation de l'impact de la première phase de l'INDH	9
3.2. Analyse de la pauvreté	10
3.2.1. Etude portant sur les profils régionaux de développement humain	10
3.2.2. Problématique de l'exclusion en rapport avec le logement social en milieu urbain	11
3.2.3. Etude sur les choix et les comportements microéconomiques en situation de pauvreté	11
3.3. Etudes sur l'inclusion	12
3.4. Panel de ménages	13
4. ACTIVITÉS DES GROUPES DE TRAVAIL	14
4.1. Groupe de travail « Disparités socio-territoriales et accessibilité aux biens et services sociaux de base »	14
4.2. Groupe de travail « Croissance économique et lutte contre la pauvreté »	16
4.3. Groupe de travail « Convergence, intégration et gouvernance des politiques publiques axées sur le Développement Humain »	17
5. CONCLUSION	18

Selon son décret de création, l'Observatoire National du Développement Humain a « pour mission permanente d'analyser et d'évaluer l'impact des programmes de Développement mis en œuvre et de proposer des mesures et des actions qui concourent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une Stratégie Nationale de Développement Humain, notamment dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain ».

Outre la publication de son deuxième rapport annuel sur le Développement Humain, l'Observatoire a poursuivi, au cours de l'année 2011, la réalisation de ses activités dans le cadre de son programme d'action quadriennal glissant, couvrant la période 2009-2012.

Ce programme d'actions s'articule autour des axes suivants :

- Le développement d'un système d'information ciblé;
- Le développement de mécanismes de partenariat et de communication;
- La contribution à l'évaluation des politiques publiques de Développement Humain.

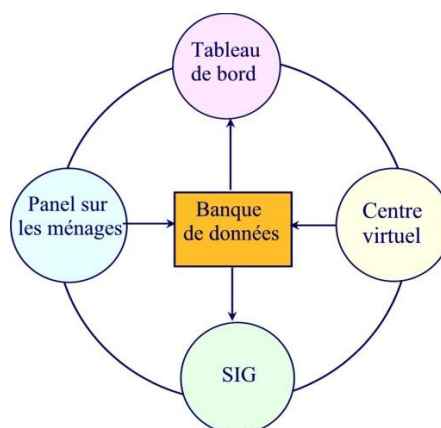
Pour concrétiser ses activités, l'Observatoire s'appuie sur la mobilisation de trois groupes de travail issus de son Conseil.

1. DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTEME D'INFORMATION CIBLÉ

Le développement d'un système d'information ciblé consiste essentiellement à mettre à la disposition des différents acteurs une information structurée et documentée, issue des départements sectoriels et des organismes publics et privés, tant nationaux qu'internationaux. Il est destiné à alimenter les travaux initiés par l'ONDH d'une part, les recherches et études engagées par ses partenaires d'autre part.

Ce système, baptisée « Al Bacharia », est composé d'une banque de données, d'un système d'aide à la décision sous forme de tableau de bord et d'un réseau virtuel de documentation. A partir de 2012, il sera complété par un système d'information géographique (SIG) et un panel de ménages qui fera l'objet d'enquêtes annuelles.

Schéma des cinq composantes d'Al Bacharia



Ce système est accessible via le portail Web d'Al Bacharia. Ce dernier contient un espace grand public permettant d'accéder aux documents et informations d'ordre général et une zone « privilège » offrant aux partenaires et aux utilisateurs inscrits la possibilité de consulter des rapports actualisés, et de confectionner des tableaux statistiques personnalisés qui peuvent être sauvegardés dans un espace dédié à chaque utilisateur pour des consultations ultérieures.

Le système est trilingue : arabe, français et anglais. Il sera ouvert au public au cours de l'année 2012, contribuant ainsi à la diffusion, au niveau national, de la culture d'évaluation en matière de développement humain.

1.1. Elaboration de la banque de données « Al Bacharia »

L'Observatoire a finalisé la mise en place de la banque de données qui s'est déroulée en plusieurs phases, dont les principales ont été achevées en 2011. Il s'agit de la conception d'un dispositif de gestion, de centralisation et de capitalisation de l'information, de l'alimentation de la banque de données et de la formation des utilisateurs.

La dernière phase de ce projet consiste à valoriser les données brutes par la création de catalogues d'indicateurs réorganisés selon les différentes thématiques du développement humain et ce, afin de faciliter l'accès à « Al Bacharia ». Cette phase, en cours de réalisation, sera finalisée en juin 2012.



Actuellement, la banque de données est constituée de près de 6800 séries, réparties en 11 thèmes: population et démographie, santé et prévoyance sociale, éducation et savoir, accessibilité aux services de base, bien-être et pauvreté, activité et emploi, climat des affaires, économie, environnement et ressources naturelles, gouvernance, et indicateurs synthétiques.

Chaque thème comprend des sous-thèmes. Par exemple, le thème « Santé et prévoyance sociale » est constitué des sous-thèmes suivants: niveau de santé, niveau de morbidité et ressources de santé.

1.2. Mise en place d'un tableau de bord

A partir de la banque de données, le tableau de bord de l'ONDH a été construit et organisé en thèmes, dans l'optique d'un système décisionnel permettant de présenter des informations valorisées, structurées et organisées dans des grilles de lecture explicites et visuelles.

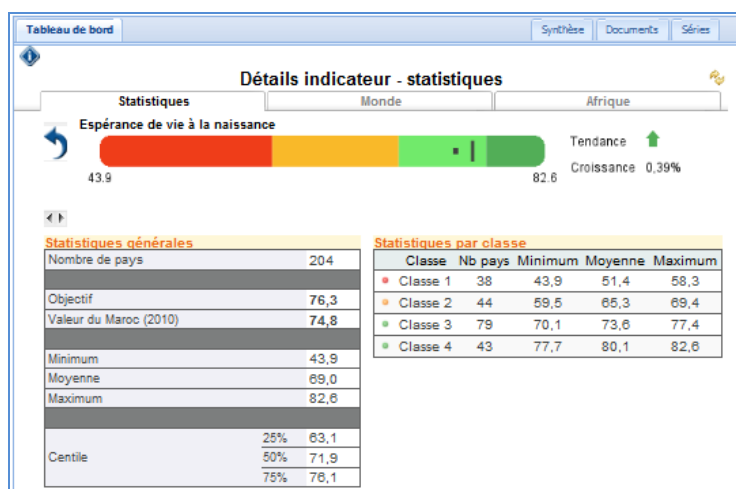
Il est constitué actuellement de près de 150 indicateurs synthétiques, relatifs à plus de 120 pays et couvrant les 11 thèmes de la banque de données.

Le tableau de bord, dans cette première version, contient pour chaque indicateur, les données de référence, les années d'observation, les objectifs ou la tendance, la signalétique des niveaux de réalisation (rouge pour faible, jaune pour insuffisante, vert clair pour acceptable et vert foncé pour bonne) et une présentation graphique illustrant ces résultats.

Il permet également de présenter la situation nationale et internationale, illustrée par des cartes thématiques, permettant de suivre l'évolution du développement humain et les performances du Maroc par rapport à d'autres pays.

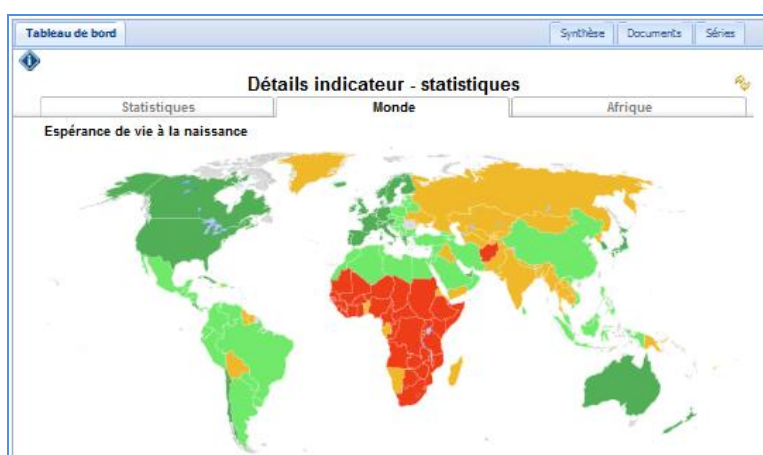
Un exemple de consultation du tableau de bord

Chaque indicateur du tableau de bord est accompagné d'une signalétique permettant de synthétiser la tendance ainsi que des tableaux statistiques présentant les principales données relatives à la structure de chacune des quatre classes de performance de l'échantillon.



Dans cet exemple, l'indicateur choisi est l'espérance de vie à la naissance. Cette fenêtre présente la barre graduée qui permet de positionner le Maroc (petit carré noir) dans sa classe (groupe de pays ayant le même niveau de performance, illustré ici par le vert clair) et montrer l'objectif ou les tendances à atteindre par notre pays en 2015 (sus-indiqué(es) par la petite barre noire).

En plus de la barre graduée, on trouve des statistiques générales comme le nombre de pays (204), l'objectif ou tendances en 2015 (76,3 ans), la valeur du Maroc (74,8 en 2010), le minimum (43,9 ans) et le maximum (82,6 ans) de l'espérance de vie atteint par l'échantillon, la moyenne de l'échantillon (69 ans) et les quartiles (les valeurs qui divisent l'échantillon en quatre groupes ayant la même taille).



En outre, des statistiques détaillées par classe sont présentées dans le tableau à droite.

Cette carte, quant à elle, donne, pour l'utilisateur, une situation globale du développement humain au niveau mondial. Grâce à cet outil, l'utilisateur peut facilement avoir une segmentation du globe selon les quatre niveaux de performance et effectuer des comparaisons entre les pays.

Le tableau de bord offre aussi la possibilité à l'utilisateur de zoomer sur un continent donné.

1.3. Mise en place d'un réseau virtuel de documentation

La première étape de ce réseau, qui a démarré en 2010, a été consacrée au cours de 2011 à la mise en place d'un centre virtuel de documentation sur le développement humain.

Cette étape a consisté à identifier les sites des institutions productrices de connaissances sur le développement humain, en extraire des documents électroniques, les recenser, les classer par domaine, les organiser et les stocker dans une base de données documentaire. Cette base, accessible via le web, regroupe plus de 1800 ouvrages sur le développement humain. Cette étape a permis d'établir un système de veille en vue de repérer systématiquement et de façon régulière les nouveaux documents similaires appelés à être publiés à l'avenir.

La deuxième étape, qui reste tributaire de l'adhésion des partenaires disposant de fonds documentaires relatifs au développement humain, vise la constitution d'un véritable réseau virtuel de documentation qui devrait démarrer en 2012 pour s'achever à la fin de 2014.

1.4. Elaboration d'indicateurs de performance en matière de Développement Humain

Pour mieux évaluer les politiques publiques en matière de développement humain, l'identification d'une batterie d'indicateurs appropriés s'avère nécessaire. Dans cette optique, l'Observatoire a entamé une étude portant sur l'élaboration d'indicateurs de développement humain.

Cette étude consiste à procéder à un examen approfondi du dispositif statistique national en la matière et à recenser l'ensemble des politiques visant à valoriser et à rehausser le potentiel humain du pays d'une part, et à élaborer un système d'appréciation comparée (benchmarking) des performances du Maroc avec celles d'un échantillon de pays ayant un niveau similaire de développement, d'autre part.

La réalisation de cette investigation, confiée à un bureau d'études, a connu quelques difficultés en raison de la défaillance de ce dernier. Sa finalisation est prévue pour 2012.

2. DÉVELOPPEMENT DE MÉCANISMES DE PARTENARIAT ET DE COMMUNICATION

La réussite de la mission de l'ONDH dépend très largement de sa capacité à animer des partenariats réels et efficaces. En effet, l'identification régulière des besoins des acteurs du développement, la mutualisation des données et des études existantes, la restitution des travaux réalisés pour appropriation et échanges, l'implication financière ou fonctionnelle d'éventuels partenaires sont autant d'éléments dont le déroulement dépend de la mise en place d'un réseau d'échanges et de coopération avec les principaux acteurs et opérateurs, qu'ils soient institutionnels, ou qu'ils relèvent de la société civile ou de la communauté scientifique.

C'est ainsi que, depuis sa création, l'ONDH s'est attaché à construire des partenariats de référence, notamment avec les Universités et les Instituts de Formation et de Recherche d'une part, et le système des Nations Unies (PNUD, UNICEF, ONU-FEMMES, FNUAP, UNESCO), d'autre part.

2.1. Partenariat ONDH/Universités

Pour la mise en œuvre de ce partenariat, l'appel à propositions lancé auprès des universités et des Instituts de Recherche a abouti à la conclusion de dix conventions entre les deux parties, en vue de réaliser les études suivantes :

- Gouvernance et acteurs de Développement dans la région de Meknes Tafilalet. le cas de l'INDH dans la province d'El Hajeb (Université Moulay Ismail, Meknès);
- Analyse de l'impact des projets INDH sur la société et la pauvreté à Mohammedia et dans sa province par l'application de l'outil PSIA -Poverty and Social Impact Analysis- (Université Hassan II, Mohammedia);
- Evaluation de l'approche participative dans le domaine forestier (Université Moulay Ismail, Meknès);
- Promotion du Développement Humain dans la commune des Sehou, à travers des actions win-win de gestion durable des terres, grâce à l'appui au développement de l'initiative et à l'organisation des populations (Université Mohamed V-Agdal, Rabat);
- Mobilisations collectives, mouvement associatif et procédures de mise en œuvre de l'INDH dans les quartiers cibles (INAU);
- Diversité socio-spatiale: caractérisation, perception et cartographie des phénomènes de la pauvreté dans le Pré-Rif central (Université Sidi Mohamed Ben Abdellah, Fès);
- Elaboration et test d'un indicateur local de développement humain (Université Moulay Ismail, Meknès);
- Evaluation des politiques publiques de l'habitat insalubre dans la ville de Meknès (Université Moulay Ismail, Meknès);
- Tourisme rural, gouvernance territoriale et développement local en zones de montagne (Université Mohammed V-Agdal, Rabat);
- Valorisation des dérivés du cactus *Opuntia Ficus Indica* (huile, fruits) sous forme des produits à haute valeur ajoutée (Université Ibn Zohr, Agadir).

En octobre 2011, ces études, dont la quasi-totalité a été finalisée, ont fait l'objet d'un atelier de restitution au cours duquel ont été discutés les méthodologies adoptées ainsi que les résultats obtenus.

Par ailleurs, l'année 2011 a été marquée par une activation des contacts entre les différents groupes de recherche en vue de créer des passerelles d'échanges entre les chercheurs, favoriser l'édification de pôles régionaux de compétence et permettre, à terme, l'émergence de Groupes d'Expertise sur le Développement Humain (GEDH) au niveau régional.

2.2. Partenariat avec le système des Nations-Unies au Maroc

Dans le cadre de la convention de partenariat liant l'ONDH avec le Système des Nations-Unies au Maroc, plusieurs actions ont été réalisées en 2011.

Outre l'appui apporté à la mise en place du système d'information de l'Observatoire, ces actions ont notamment concerné la publication des études de cas sur l'accès aux soins de santé au Maroc et la conception d'un glossaire sur le développement humain.

De même, d'importantes actions de communication ont été conduites conjointement par l'ONDH et ses partenaires du système des Nations-Unies. Ainsi, un séminaire international, portant sur les nouvelles approches d'évaluation des politiques publiques de développement humain a été organisé le 14 juin 2011 à Rabat, avec pour objectifs, d'une part, la sensibilisation des décideurs, des représentants des différents départements sectoriels et de la société civile et des universitaires aux nouvelles approches d'évaluation de la dynamique du développement humain et d'autre part, la présentation des expériences accumulés en matière d'enquêtes longitudinales (panel) auprès des ménages par les pays les ayant déjà développées.

Ce séminaire a permis de recueillir des propositions et des recommandations d'ordre méthodologique et analytique pour la mise en place de l'enquête "panel des ménages" lancée par l'ONDH.

Enfin, l'ONDH a pris une part active aux travaux de la Conférence Internationale sur les Capacités Nationales d'Evaluation, organisée par le PNUD à Johannesburg du 12 au 14 septembre 2011, en y présentant deux communications : la première a porté sur le système d'information de l'ONDH et la seconde sur la place des enquêtes de panel de ménages dans l'évaluation des politiques publiques.

Cette conférence, qui fait suite à une première manifestation tenue à Casablanca du 15 au 17 décembre 2009 dans le cadre d'un partenariat entre le PNUD et l'ONDH, constitue un espace privilégié de dialogue et de concertation Sud-Sud sur les questions liées au renforcement des capacités institutionnelles de l'évaluation et des conditions optimales de sa mise en œuvre.

3. CONTRIBUTION À L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Les travaux de l'ONDH concernant l'évaluation des politiques publiques de développement humain sont articulés autour de trois axes principaux:

- L'évaluation de l'INDH ;
- Les travaux d'analyse de la pauvreté ;
- Les enquêtes de panel de ménages.

3.1. Evaluation de l'INDH

Les travaux d'évaluation de l'INDH ont porté sur trois volets :

- Le bilan des réalisations de l'INDH pour la période 2005-2010 ;
- L'analyse des actions visant la lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain ;
- L'évaluation de l'impact de l'INDH.

3.1.1. Bilan des réalisations de l'INDH de 2005 à 2010

Au cours de l'année 2011, l'ONDH a procédé au bilan des projets réalisés dans le cadre de la première phase de l'INDH 2005-2010. Ce bilan a porté sur les trois aspects suivants :

- Le premier concerne la répartition des montants globaux des projets et des concours financiers de l'INDH selon les quatre programmes de l'INDH, à l'échelle provinciale.
- Le deuxième porte sur la répartition sectorielle des projets initiés, leur état d'avancement et l'implication des acteurs dans la maîtrise d'ouvrage des projets.
- Le troisième aspect a trait aux domaines d'intervention des partenaires. Il s'attache aussi à leur mode de contribution à la mise en œuvre des projets INDH.

Par ailleurs, cette analyse, effectuée à partir de l'information mise à la disposition de l'ONDH par la Coordination de l'INDH pour la période 2005-2010, montre que les recommandations du rapport 2008 de l'Observatoire sur la revue à mi-parcours de l'INDH sont toujours d'actualité.

En effet, si les acquis de l'INDH sont indéniables, des interrogations subsistent, mais qui ne remettent pas en cause le bien-fondé de l'Initiative, par exemple en ce qui concerne :

- Le ciblage territorial qui pourrait être amélioré en se basant, outre le critère de la pauvreté monétaire, sur d'autres déficits ayant trait à l'éducation, la santé, les conditions de logement, l'accès aux services sociaux de base,...
- L'augmentation de la participation des femmes et des jeunes aux différents comités de l'INDH ;
- La réalisation d'une plus grande convergence entre les actions programmées par les différents départements sectoriels et les projets de l'INDH ;
- La programmation pluriannuelle des projets de l'INDH dans le cadre des Plans Communaux de Développement (PCD) ;
- Le renforcement de la participation des communes dans la maîtrise d'ouvrage des projets de l'INDH en vue d'assurer la pérennité des investissements réalisés.

3.1.2. Analyse des actions visant la lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain dans le cadre de l'INDH

Cette étude vise à mieux cerner l'ensemble des actions dédiées à la lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain, à travers l'analyse des projets engagés par l'INDH, entre 2005 et 2009. Le choix de cette thématique s'intègre dans une logique de complémentarité avec la problématique centrale du deuxième rapport annuel de l'ONDH, qui traite notamment de l'exclusion du monde rural.

L'exclusion sociale étant abordée dans son acception générale, les résultats pris en considération dans l'analyse ne se sont pas limités au bilan des réalisations de la composante « lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain » de l'INDH, mais comprennent également l'ensemble des actions initiées, en milieu urbain, dans le cadre des autres composantes de l'INDH et qui contribuent à la réduction de la précarité et de la pauvreté.

A cet effet, le rapport a examiné la répartition du nombre de projets et des montants engagés dans le domaine de l'accès aux infrastructures et services de bases, celui des activités génératrices de revenus (AGR) et celui de l'appui aux catégories vulnérables de la population urbaine, qui sont les objectifs précisés dans le manuel de procédures du programme de l'INDH destiné à la lutte contre l'exclusion urbaine.

Il ressort de cette analyse que 61,3% de l'ensemble des crédits engagés ont concerné des projets de lutte contre l'exclusion en milieu urbain (7,3 milliards de DHS), dans son acception la plus large, au lieu des 31,1% réservés initialement à la composante « lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain » (3,7 milliards de DHS).

Les projets contribuant à la réduction de l'exclusion sociale en milieu urbain restent essentiellement l'œuvre de l'Etat (52%) et des associations (41%), alors que les communes urbaines semblent se dessaisir de la maîtrise d'ouvrage de ces projets (7%). Sur le plan du financement, les trois acteurs participent, respectivement, à concurrence de 62%, 28% et 10%. La faible implication des communes comporte des risques pour la pérennité des projets réalisés.

Les activités génératrices de revenus ne semblent pas bénéficier de l'effort souhaité (seulement 13,1% des projets et 9,5% de l'enveloppe budgétaire), alors qu'elles constituent un vecteur d'intégration idoine des personnes exclues et sont de nature à améliorer durablement les conditions de vie des ménages concernés.

En revanche, plus du tiers des actions est dédié à l'accompagnement social des personnes en grande vulnérabilité, étant entendu que le ciblage de ces personnes est naturellement plus facile.

3.1.3. Etude d'évaluation de l'impact de la première phase de l'INDH

L'évaluation de l'impact de l'INDH sur les populations des zones ciblées par l'Initiative consiste à comparer, entre une date de référence et une date d'échéance, les changements intervenus dans leur situation par rapport à ceux des populations des zones non ciblées, de niveau de développement similaire (contrefactuel).

Pour cela, l'ONDH, après la réalisation d'une enquête en 2008-2009 donnant la situation de référence, a conduit le deuxième passage de cette enquête en 2011. L'ensemble des données recueillies à l'issue des deux passages devra permettre de mesurer les effets engendrés par l'INDH dans les zones urbaines et rurales ciblées et de les comparer avec la situation de zones urbaines et rurales similaires mais non ciblées, au terme de la première phase de l'INDH.

Les premières analyses effectuées donnent des résultats préliminaires issus du premier passage selon lesquelles l'INDH aurait permis une amélioration satisfaisante des revenus et des niveaux de vie des ménages des zones ciblées.

Ces analyses font apparaître, en outre, que ce sont plutôt les ménages de niveau de vie moyen, parmi les pauvres, qui profitent le plus de cette amélioration des revenus dans les zones ciblées par l'INDH.

D'autres résultats plus détaillés de cette étude, concernant la santé, l'éducation, l'accès aux infrastructures et services sociaux de base sont attendus au cours de l'année 2012, au terme de l'analyse des données du deuxième passage.

3.2. Travaux d'analyse de la pauvreté

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel complexe, qui se manifeste sous des formes différenciées selon les espaces géographiques, de même elle impacte de façon non univoque les différentes catégories de population. Aussi, son examen nécessite-t-il la mise en place de moyens adaptés au suivi et à l'observation de ces différentes formes de pauvreté.

Plusieurs études ont ainsi été initiées par l'Observatoire. La première se rapporte à l'élaboration des profils régionaux de développement humain, la deuxième à la problématique de l'exclusion en rapport avec le logement social en milieu urbain et la troisième consiste en un sujet de recherche sur les choix et comportements microéconomiques en situation de pauvreté.

Par ailleurs, l'ONDH a produit, en mars 2011, son deuxième rapport sur le thème de l'inclusion.

3.2.1. Etude portant sur les profils régionaux de développement humain

Dans le cadre de la coopération entre l'ONDH et l'Université Rennes-I, une étude analytique est conduite dont l'objectif visé est d'établir les profils territoriaux de développement humain des régions du Maroc.

Pour ce faire, il a été procédé à la constitution d'une base de données statistiques des 16 régions du Royaume et au traitement des données statistiques régionales disponibles afin de déterminer les profils de développement de ces régions à l'aide de l'Analyse en Composante Principale (ACP) et de l'analyse multicritère (Electre tri).

Ces deux méthodes ont permis de caractériser les spécificités des régions et de les catégoriser. Les résultats de ces méthodes seront finalisés en 2012.

3.2.2. Problématique de l'exclusion en rapport avec le logement social en milieu urbain

Au Maroc, l'évaluation des interventions publiques en faveur de l'habitat social a le plus souvent été axée sur les réalisations physiques de projets de recasement ou de relogement des ménages pauvres, n'abordant que marginalement leur impact socio-économique sur les conditions de vie des populations bénéficiaires.

Dans ce contexte, et dans le sillage des recommandations issues de son premier rapport annuel, l'ONDH a réalisé une étude consacrée au thème de l'inclusion/exclusion sociale par le logement. Elle consiste à apprécier les effets des politiques de l'habitat sur la réduction de la pauvreté et de l'exclusion, autrement dit de savoir dans quelles conditions le fait de passer d'un statut précaire de bidonvillois à celui régularisé de propriétaire d'un logement en dur, contribue à réduire la pauvreté des ménages bénéficiaires et à améliorer leurs conditions de vie dans leur nouvel environnement.

Suite aux conclusions d'un séminaire de cadrage réalisé à ce sujet en décembre 2009, l'Observatoire a lancé une enquête qualitative et quantitative en vue d'analyser les effets socio-économiques des politiques de résorption des bidonvilles auprès de 2500 ménages répartis sur 12 sites dans 6 villes du Royaume et ce, pour tenir compte de la diversité territoriale des situations de relogement/recasement des ménages bénéficiaires.

En 2011, cette enquête a été achevée, les données apurées et les rapports descriptifs finalisés. Le rapport d'analyse est en cours d'élaboration. Il servira de base à l'élaboration du rapport annuel de l'ONDH relatif à la problématique de l'exclusion urbaine en lien avec le logement social.

3.2.3. Etude sur les choix et les comportements microéconomiques en situation de pauvreté

Faisant suite aux conclusions de l'atelier organisé par le groupe de travail « Croissance économique et lutte contre la pauvreté » relatif à la définition des outils méthodologiques pour analyser le modèle de Développement du Maroc au regard des objectifs de réduction de la pauvreté, l'ONDH a engagé au courant de 2009 une étude portant sur les apports de l'économie comportementale pour l'analyse des phénomènes de pauvreté et de Développement Humain.

Menée conjointement avec l'Université Al Akhawayn d'Ifrane, cette étude va prendre appui sur les apports conceptuels les plus récents issus de l'économie comportementale. Elle devrait permettre d'analyser les attitudes des populations

pauvres face au risque et à l'incertitude, les arbitrages inter-temporels qu'elles effectuent lors de la prise de décision et l'évolution de ces derniers en fonction de critères spécifiques (âge, milieu, taille du ménage, etc.).

La première phase de cette étude a été achevée en 2010 et a fait l'objet d'un séminaire de vulgarisation des techniques et des potentialités offertes par l'économie comportementale. Les conclusions qui en ont été tirées ont permis d'engager la deuxième phase l'étude. Celle-ci comporte des expérimentations menées dans des communes de la province d'Ifrane. Celles-ci seront systématisées dans le reste du Royaume si les résultats obtenus sont probants.

3.3. Etudes sur l'inclusion

En complément de l'analyse des réalisations de l'INDH pour la période 2005-2009, le Conseil de l'Observatoire National du Développement Humain s'est proposé de consacrer son deuxième rapport annuel au thème de l'inclusion. Ce thème figure parmi les cinq « nœuds du futur » identifiés dans le Rapport du Cinquantenaire (RDH 50), les quatre autres étant le savoir, l'économie, la santé et la gouvernance. Ces nœuds correspondent à des problématiques clefs qui font référence aux blocages et aux déficits structurels de notre pays qui, sans leur dépassement, compromettront probablement le développement du pays. De plus, l'Observatoire a abordé le thème de l'inclusion au regard des trois catégories de population identifiées dans le Rapport du Cinquantenaire, comme étant parmi les plus vulnérables et qui sont, par conséquent, les plus touchées par l'exclusion. Ces trois catégories cibles sont les femmes, les jeunes et le monde rural.

Les quatre études sectorielles sur l'inclusion qui ont été réalisées et dont la synthèse a servi de base pour élaborer ce deuxième rapport annuel, ont porté sur les thématiques suivantes:

- L'inclusion et le système de santé ;
- L'inclusion et le système éducatif ;
- La croissance économique, facteur de lutte contre l'exclusion ;
- L'inclusion des populations rurales.

Les axes d'analyse de ce rapport ont porté sur le bilan des principales actions réalisées au profit des trois cibles retenues et sur l'étude, par l'examen d'une série d'indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs, de l'évaluation des différentes politiques qui ont été mises en œuvre pour agir sur les facteurs majeurs de l'exclusion des femmes, des jeunes et du monde rural durant la période 2004-2009.

Ces analyses ont débouché sur des recommandations visant, notamment, la réduction des disparités sociales et spatiales, la mise en œuvre de politiques plus volontaristes en matière d'éducation, de santé et d'emploi, et une meilleure gouvernance des services publics. Ces analyses invitent aussi au retour à une planification stratégique définissant une vision globale ainsi que les grandes orientations et objectifs retenus au niveau national, qui puissent être déclinés, de manière cohérente, aux différents niveaux territoriaux.

3.4. Panel de ménages

Partant de la capitalisation des expériences acquises lors des différentes études qu'il a menées, l'ONDH a décidé de mettre en place des outils d'observation et d'analyse répondant mieux aux besoins de sa mission principale d'évaluation des politiques publiques de développement humain et notamment les aspects dynamiques des phénomènes de pauvreté, d'exclusion et de précarité.

D'une manière générale, l'information statistique disponible au Maroc en matière de pauvreté et d'exclusion est essentiellement issue des enquêtes nationales sur la consommation, les dépenses et les niveaux de vie des ménages.

Bien qu'elles aient permis de réaliser des analyses d'envergure et de répondre à une partie non négligeable des besoins des utilisateurs, ces enquêtes « en coupe transversale », réalisées à partir d'échantillons d'unités statistiques différentes à chaque passage, ne permettent pas de suivre les trajectoires dynamiques des ménages et des individus. En l'occurrence, si le taux de pauvreté a baissé entre deux dates, il n'est pas possible d'identifier par les enquêtes classiques sur les niveaux de vie des ménages, la proportion des personnes qui étaient pauvres à la première date et qui ne le sont plus à la seconde et celles des personnes qui n'étaient pas pauvres à la première date, mais qui le sont devenues par la suite.

Les réponses à ces questions ne peuvent être données que par des enquêtes longitudinales, appelées enquêtes de panel, consistant à suivre les mêmes ménages et individus par des enquêtes successives. Ces enquêtes sont en effet nécessaires pour prendre en compte les dynamiques et les trajectoires individuelles et pour mieux connaître les facteurs explicatifs des situations de pauvreté et de précarité. Elles servent aussi à étudier l'impact des politiques publiques sur les situations des individus et d'en percevoir les éventuels effets différés dans le temps.

C'est dans cette perspective que l'Observatoire a fait le choix stratégique de mettre en place des enquêtes de panel de ménages qui permettront de collecter, chaque année, des données couvrant toutes les dimensions du développement humain. Cette enquête va s'appuyer au cours des trois prochaines années sur un échantillon de 8000 ménages représentatif aux niveaux national, urbain et rural. En 2016, la taille de l'échantillon sera portée à 16000 ménages avec l'objectif d'assurer sa représentativité à l'échelon régional.

Par ailleurs, avant de ce lancer dans la mise en place de ces nouvelles approches, l'ONDH a mené une série de contacts et de visites d'information auprès de différents départements ministériels (intérieur, éducation nationale, santé publique, emploi, habitat, etc.), du Haut Commissariat au Plan, des organisations internationales (Banque mondiale, PNUD, UNICEF, etc.) et des institutions internationales spécialisées en la matière, à l'instar du Panel suisse de ménages, de Statistique Canada et de l'Université d'Oxford.

Ces diverses consultations, qui ont porté sur les aspects méthodologiques et opérationnels liés à l'enquête de panel des ménages de l'ONDH, ont abouti à la nécessité de concevoir et de réaliser une étude expérimentale. Celle-ci, entamée en avril 2010, s'est achevée en avril 2011. Elle a permis de tester les instruments méthodologiques, les modes alternatifs de collecte des données ainsi que la capacité et la fiabilité des bureaux d'études à collecter des données.

A l'issue des enquêtes expérimentales qui ont été menées auprès d'un échantillon global de 1875 ménages répartis équitablement dans trois régions pilotes du Maroc, l'ONDH a procédé en juillet 2011 aux ajustements nécessaires (questionnaire révisé, plan de sondage ajusté, méthode de collecte améliorée) en vue de lancer l'enquête de panel de ménages proprement dite dans de bonnes conditions.

Pour ce faire, deux bureaux d'études chargés exclusivement de la collecte des données ont été désignés. En parallèle, l'ONDH a procédé au renforcement du pôle des enquêtes et des méthodes par l'engagement de trois consultants et le recrutement d'un ingénieur statisticien-informaticien qui sera bientôt rejoint par trois autres ingénieurs.

Enfin, la collecte des données auprès des ménages échantillon sera réalisée au cours du premier semestre de chaque année, à partir de 2012. Le rapport d'analyse des principaux résultats sera disponible en novembre de chaque année et des rapports d'analyses thématiques plus approfondies seront élaborés au fur et à mesure.

4. ACTIVITÉS DES GROUPES DE TRAVAIL

Pour remplir efficacement ses missions, l'ONDH s'appuie sur les activités de trois groupes de travail, véritables creusets d'idées, qui ont permis la mise à contribution de toutes les ressources humaines dont dispose l'Observatoire, tout en lui assurant davantage de visibilité externe, notamment à travers l'organisation d'auditions de décideurs publics, de représentants de la société civile ou d'universitaires.

Les travaux de ces groupes, qui s'intègrent dans le programme d'action de l'ONDH, s'articulent autour des axes suivants :

- Disparités socio-territoriales et accessibilité aux biens et services sociaux de base.
- Croissance économique et lutte contre la pauvreté.
- Convergence, intégration et gouvernance des politiques publiques axées sur le Développement Humain.

4.1. Groupe de travail « Disparités socio-territoriales et accessibilité aux biens et services sociaux de base »

Le groupe de travail «Diversité, disparités socio-territoriales et accessibilité aux biens et services de base» a entamé en 2010, en partenariat avec l'IRD, une réflexion sur l'accès aux services de santé au Maroc. Trois axes d'analyse ont été privilégiés par le groupe de travail. Il s'agit de l'accès aux prestataires de santé, aux structures de soins et aux médicaments. Par la suite, un séminaire de cadrage de l'étude, réunissant un

panel d'anthropologues, d'économistes et de professionnels de la santé, a permis de préciser la démarche méthodologique à mettre en œuvre en vue de satisfaire à l'analyse des trois axes précités.

Ainsi, entre décembre 2010 et juillet 2011, des études de cas ont été lancées dans trois régions illustratives de difficultés d'accès aux soins de santé (provinces d'Azilal, de Figuig et préfecture de Salé). Basées sur des entretiens réalisés auprès d'un échantillon de 127 personnes, ces études ont montré que les difficultés de recourir à un prestataire de soins renvoient à des déterminants divers. Certains sont liés à des éléments liés à la demande de soins, comme la facilité d'accès au centre de soins, la morbidité ressentie, le statut du patient au sein de la famille ou les coûts directs et indirects supportés par ces derniers. D'autres touchent à la disponibilité de l'offre de soins dans les structures publiques. Celle-ci est souvent affectée par la mauvaise organisation de l'accueil dans les centres de soins, l'indisponibilité, voire l'absence du personnel de santé ainsi que le manque d'interaction entre le médecin et son patient. Cette situation fait que le recours au pharmacien d'officine ou au médecin généraliste privée devient une alternative particulièrement recherchée, y compris en milieu rural.

Par ailleurs, afin de compléter les résultats issus de ces entretiens, une enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de 1200 personnes. Les résultats obtenus révèlent l'existence d'importantes inégalités dans l'utilisation des services de santé, se traduisant souvent par des attitudes de renoncement aux soins.

L'étude fait apparaître qu'un traitement médicamenteux accessible et efficace constitue une motivation importante à l'accès aux soins. Cependant, dans un contexte où le prix du médicament au Maroc reste élevé et pèse lourdement sur les dépenses de santé des ménages pauvres, son accessibilité se pose dans le cadre d'une politique pharmaceutique qui réconcilie les intérêts souvent antagonistes des divers intervenants (industriels, grossistes, distributeurs, officines, organismes de prévoyance sociale, etc.).

Elle fait également ressortir qu'une reconsidération du rôle du médecin généraliste compte parmi les priorités à mettre en place dans la perspective de l'amélioration des performances du système de santé en général et ce, à travers une meilleure adaptation de la formation des jeunes professionnels à la pratique de la médecine générale dans les structures de première ligne, mais également la mise en place de mesures incitatives à la pratique et à l'exercice de la médecine dans les zones éloignées ou défavorisées.

Enfin, les résultats obtenus montrent, comme pour l'étude relative à l'accès à l'éducation de base de qualité, que la méthodologie utilisée, fondée sur la prise en compte des diverses spécificités de contexte, permet de révéler que des paramètres tels que l'existence d'une vision cohérente de l'aménagement du territoire d'une part ou une meilleure coordination des politiques publiques à l'échelon local, peuvent jouer un rôle déterminant pour améliorer l'accès aux soins de santé.

4.2. Groupe de travail « Croissance économique et lutte contre la pauvreté »

En 2011, le groupe de travail « Croissance économique et lutte contre la pauvreté » a essayé d'apporter des éclairages nouveaux et pertinents sur le modèle de développement du Maroc, dans le cadre d'un comité de réflexion mis en place à cet effet en 2010.

Il s'agit de procéder à une révision des approches de développement, celles-ci ne pouvant se limiter aux seules politiques sectorielles en vue d'une meilleure insertion du Maroc dans l'économie mondiale. Une stratégie globale, allant des territoires, tenant compte de leurs atouts et handicaps spécifiques et privilégiant l'intégration des politiques publiques sectorielles au niveau local, serait en fait la meilleure voie qui permet d'induire des changements positifs dans les niveaux de vie et dans le bien-être pour toutes les catégories sociales.

On constate, en effet, que les retombées d'une croissance forte, comme celle enregistrée par notre pays au cours d'une période récente, n'ont pas bénéficié à toutes les couches sociales, notamment les plus démunies. Tout l'enjeu est de mettre en place un cadre approprié pour rendre la croissance plus inclusive, notamment en mettant à profit les politiques de développement local pour garantir que les fruits de la croissance soient équitablement distribués à travers les territoires aux classes les moins nanties.

De même, le groupe de travail soutient qu'il est important de développer des modes d'action publique plus adaptés à la réalité socio-économique du pays. A ce titre, l'expérimentation, au plus près du terrain, qui pourrait être initiée dans le cadre de l'INDH, constituerait un outil précieux au service des politiques publiques.

Au terme des trois réunions tenues par le groupe de réflexion ad-hoc, la perspective stratégique qui s'est dégagée des débats, s'organise autour de trois thèmes majeurs :

- La viabilité sociale de la stratégie d'insertion du Maroc dans l'économie mondiale.
- La recherche d'un modèle de développement inclusif, répondant aux nouvelles attentes des jeunes.
- La pertinence des dispositifs institutionnels dans la perspective d'une meilleure articulation des objectifs de développement globaux avec leur déclinaison au niveau local.

Compte tenu de l'étendue de la problématique étudiée, des partenariats d'excellence sont en cours d'identification pour conduire les travaux d'analyse souhaités qui, faut-il le rappeler, ont pour référence le Rapport du Cinquantenaire qui s'est fixé l'objectif d'un « Maroc souhaitable » à l'horizon 2025.

4.3. Groupe de travail « Convergence, intégration et gouvernance des politiques publiques axées sur le Développement Humain »

En 2011, le groupe de travail « Convergence, intégration et gouvernance des politiques publiques axées sur le développement humain » s'est penché sur la question de la mise en place d'un cadre d'évaluation de la gouvernance locale et de la convergence territoriale adaptée au contexte national. Il s'agit de donner corps à l'une des principales recommandations issues de l'atelier de renforcement des capacités d'évaluation de la gouvernance territoriale, tenu fin 2009, en partenariat avec le PNUD.

Un cadre de suivi-évaluation de la convergence territoriale des programmes de développement humain a ainsi été établi en collaboration avec des experts nationaux et internationaux et des équipes de chercheurs ont été mobilisées en vue de le tester dans plusieurs sites, en commençant, dans une première étape, par deux localités : la commune urbaine de Jérada et la commune rurale de Béni Mathar, toutes deux situées dans l'Oriental.

En 2012, le groupe de travail prévoit de finaliser le cadre de suivi-évaluation de la gouvernance locale et de la convergence territoriale, avant d'élaborer les termes de références pour le lancement d'études de cas sur la gouvernance locale.

5. CONCLUSION

Comme le montre ce rapport d'activités, l'Observatoire National du Développement Humain a franchi de nouvelles étapes dans la réalisation des trois principaux objectifs attachés à sa mission:

- Le premier est de construire les outils d'investigation fondamentaux qui lui sont nécessaires pour remplir de manière efficace sa mission d'évaluation ;
- Le deuxième est de renforcer le partenariat en vue de capitaliser sur les expériences d'autres acteurs, qu'ils soient institutionnels, académiques ou autres.
- Le troisième est de réaliser des études et des enquêtes qui lui permettent à la fois de suivre l'évolution des réalisations de l'INDH et leur impact sur les populations ciblées et d'apporter sa contribution à l'évaluation d'autres politiques publiques, dans le cadre de la politique de reddition des comptes prônée par la Constitution de juillet 2011.